

2021

MISSION LOGEMENT SPIP

Peggy BOTTOLIER
Directrice

Cécile DESTRIEUX
Cheffe de service

**12 avenue des Erables
54180 HOUEMONT**

Tél. : 03 83 93 39 90

**Courriel :
accueilhoudemont@asso-ars.org**



MISSION

L'ARS a répondu en 2020 à un appel à projet lancé en **juin 2020 par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation** visant à financer de nouveaux projets sur la thématique de l'hébergement et du logement.

L'association a répondu en proposant deux types d'actions individuelles :

- Le maintien dans le logement en sortie de détention pour des personnes détenues disposant d'un logement avant leur incarcération
- L'accession à un logement en sortie de détention pour des personnes détenues disposant de ressources financières.

FINANCEMENT

État

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

ÉQUIPE

Intervenant social 0,50 ETP

ACTIVITÉS 2021

16 personnes suivies individuellement sur l'année.

ACTIVITÉS 2021

16 personnes suivies individuellement sur l'année.

SOMMAIRE

1	LA MISSION LOGEMENT SPIP.....	2
1.1	Objectifs de la mission	2
1.2	Organisation de la mission	2
1.3	L'intervention sociale individuelle	4
2	CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES SUIVIS	5
3	EXEMPLE DE SITUATIONS	9
3.1	Maintien dans le logement : Monsieur H.....	9
3.2	Accès au logement : Monsieur G.	11
4	CONCLUSION ET PERSPECTIVES	13

1 LA MISSION LOGEMENT SPIP

L'accès au logement ou l'hébergement constitue un levier indispensable à la prévention de la récidive. Il s'agit d'une condition essentielle qui participe activement au processus de réinsertion sociale des personnes détenues.

Or, en 2020, le constat indique que ¼ des sortants de détention ne disposent d'aucune solution ou disposent d'une solution précaire d'hébergement ou de logement. La crise sanitaire a davantage accentué le phénomène avec une hausse de la précarité pour le public justice. Plus globalement, c'est un enjeu majeur des politiques publiques.

L'ARS a répondu en 2020 dans ce contexte à un appel à projet lancé en **juin 2020 par le Service Pénitencier d'Insertion et de Probation** visant à financer de nouveaux projets sur le thématique de l'hébergement et du logement.

L'association a répondu en proposant deux fiches actions :

- Le maintien dans le logement
- L'accession à un logement en sortie de détention pour des personnes détenues disposant de ressources financières

Une convention a été signée entre la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires Grand Est et l'association ARS : la mission logement SPIP a été créée en février 2021.

1.1 Objectifs de la mission

La mesure qui nous est confiée entre dans le cadre d'un accompagnement social lié au logement. Il s'agit soit de l'accession au logement, soit du maintien dans le logement pour des personnes détenues en établissement pénitentiaire en fin de peine ou en aménagement de peine, disposant de ressources, afin d'éviter toute rupture et un recours à l'hébergement.

La mission logement SPIP intervient auprès de la population de 4 établissements pénitentiaires de Meurthe-et-Moselle : le Centre Pénitentiaire de Maxéville, le Centre de Semi-Liberté de Maxéville et les Centres de Détention de Toul et Ecrouves.

Les interventions du travailleur social se font uniquement sur saisines des Assistantes de Service Social du SPIP et de l'antenne avancée du SIAO-54 qui, de par sa position, peut également être prescripteur au regard de la connaissance des problématiques identifiées.

1.2 Organisation de la mission

Les interventions de la mission logement SPIP sont effectuées par un travailleur social dédié à 0,5 ETP.

La mission est rattachée au service de l'UPIL, service ASLL, sur le site d'Houdemont.

Afin de mener à bien sa mission, le travailleur social dispose d'un bureau, d'un téléphone et d'un ordinateur portable.

Un véhicule dédié est mis à disposition du salarié afin de lui permettre les déplacements vers les différents centres pénitentiaires.

Son intervention repose sur un accompagnement individualisé qui s'inscrit dans la durée ou sur des démarches ponctuelles.

Les ASS SPIP et l'antenne avancée doivent anticiper les orientations en fonction des dates de sorties, de 6 mois à 1 an avant la libération, afin de travailler sur le projet de logement.

Suite à un recueil de données et une analyse de la situation, une fiche navette de saisine, réalisée par les ASS du SPIP ou l'antenne avancée, est adressée par mail à la Mission Logement SPIP. Celle-ci reprend l'ensemble des informations concernant la personne orientée :

- Situation familiale
- Renseignement administratif et ressources
- Santé
- Parcours judiciaire
- Parcours professionnel
- Parcours hébergement et logement

Suite à cette saisine, le travailleur social se déplace physiquement au sein des différents établissements afin de rencontrer les personnes détenues qui lui sont orientées et à l'extérieur afin de consolider les démarches et éviter une fragilisation de la situation.

Cet accompagnement débute lors du relais entre l'Assistante de Service Social du SPIP et le travailleur social de cette mission, puis pour une durée de 3 mois après la sortie du détenu.

Au terme de ces 3 mois, un bilan sera effectué avec la personne accompagnée et un relais sera fait, si besoin, auprès d'une Assistante de Service Social d'une MDS ou d'un autre service spécialisé.

► Les réunions d'équipe

Une réunion de régulation et de coordination des actions est organisée tous les quinze jours par le chef de service, en lien avec le service de l'UPIL.

La directrice du pôle Logement et Insertion participe également aux réunions d'équipe en fonction des besoins et à minima 2 fois par an.

En plus de ces réunions, des synthèses sont organisées régulièrement avec le chef de service consacrées à l'examen des situations les plus problématiques.

► Le cadre de concertation avec le SPIP et l'antenne avancée

La concertation avec les équipes du SPIP et de l'antenne avancée est primordiale pour un déroulement correct des interventions. Un cadre de rencontre a donc été défini à différents niveaux :

- Des rencontres régulières sont effectuées entre les ASS et le travailleur social afin d'échanger sur les situations orientées, l'ASS du SPIP étant l'interface entre les CPIP et le travailleur social
- Des contacts réguliers sont établis afin de tenir informé les partenaires des démarches effectués ou à effectuer
- Des rencontres régulières entre le chef de service de la mission logement SPIP et les différents intervenants
- Bilan annuel en présence de l'ensemble des partenaires SPIP. Le premier s'est tenu en septembre 2021

► Les relations avec les bailleurs sociaux

Permettre l'accès à un logement autonome, particulièrement auprès des bailleurs sociaux, est l'un des objectifs de la mission. C'est pourquoi, historiquement, l'ARS a développé un partenariat avec les bailleurs sociaux.

Toutes les demandes de logement sont accompagnées d'une note d'information, mise à jour lorsque les situations évoluent.

Tous les 2 mois environ, le chef de service rencontre un représentant des principaux bailleurs de l'agglomération nancéenne afin d'évoquer les situations complexes qui nécessitent un appui.

En 2021, ces rencontres ont principalement eu lieu en vidéoconférence ou par téléphone.

Les typologies recherchées étant en faveur de personnes isolées, les demandes de logement peinent à être satisfaites, cela malgré les demandes de labellisation réalisées par le travailleur social auprès du SIAO.

En effet, la Métropole du Grand Nancy ne comporte pas suffisamment de logement de petites typologies pour satisfaire l'ensemble des demandes.

1.3 L'intervention sociale individuelle

L'accompagnement proposé prend en considération les difficultés et les besoins rencontrés par chaque personne détenue.

La personne accompagnée s'engage à respecter les rendez-vous réguliers avec le travailleur social tant en détention qu'à domicile à l'extérieur, et à s'impliquer dans ses démarches par la signature d'un contrat d'engagement commun signé entre le travailleur social et la personne.

Les domaines d'intervention sont divers et touchent principalement les aspects liés à l'accompagnement :

▶ **Administratif et accès aux droits :**

- CNI à jour
- Réouverture ou maintien des droits sociaux (RSA, CMU, AAH, C2S)
- Labellisation des demandes de logement
- Changement adresse

▶ **Logement :**

- Recherche de logement (bailleurs sociaux, parc privé, résidences sociales...)
- Maintien dans le logement (retour à domicile)
- Accompagnement à l'installation (EDL, bail, achat mobiliers/électroménagers, ouverture des fluides, ouverture compte bancaire).
- Travail autour du savoir habiter
- Aide à la gestion budgétaire (impayés de loyer, procédure d'expulsion, dossier de surendettement...)

▶ **Emploi et formation :**

- Accès à la formation
- Inscription pôle emploi, aide à la rédaction d'un CV, etc.

▶ **Social :**

- Aide à la vie quotidienne (alimentation, commerces, visite de la ville, transports, sécurité...)
- Accès à la culture et aux loisirs (lien avec la mairie)

▶ **Santé :**

- Accès et poursuite des soins
- Prise en charge des problèmes psychiques
- Orientation services spécialisés

2 CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES SUIVIS

Répartition par établissements pénitentiaires

Centre de semi-liberté de Maxéville	Centre pénitentiaire de Maxéville	Centre de détention de Toul	Total personnes
9	2	5	16

Depuis février 2021, la mission logement SPIP n'est intervenue qu'auprès d'hommes. Seul le Centre Pénitentiaire de Maxéville accueille des femmes détenues.

Tranches d'âges

	Nombre de personnes
Moins de 40 ans	4
40 à 49 ans	5
50 à 59 ans	2
60 à 70 ans	2
Plus de 70 ans	3
Total	16

On remarque que 56% des suivis ont moins de 50 ans.

Nationalités

	Nombre de personnes
Française	15
Africaine	1
Total	16

La grande majorité des personnes suivis par la mission est de nationalité française.

Nature des ressources

	Nb de personnes
RSA socle	6
Salaire	5
Retraite	4
Sans ressources	1
Total	16

La mission intervient majoritairement auprès d'un public qui perçoit des minima sociaux (63% des suivis) dont 38% de bénéficiaires du RSA socle et 25% percevant une retraite. Les personnes retraitées sont incarcérées au Centre de Détention de Toul car il s'agit généralement de longues peines.

31% des personnes suivies bénéficient de ressources provenant d'une forme d'activité professionnelle. Il s'agit ici de personnes incarcérées au Centre de Semi-Liberté à Maxéville et qui ont la possibilité de travailler.

Objectifs liés au logement

Objectifs travaillés en cours de suivi	Nb de personnes
Accès logement avec prospection	12
Maintien dans les lieux	2
Total	14*

L'objectif principalement travaillé est l'accès au logement (86% des suivis).

** À noter : 2 personnes n'ont pu être rencontrées en raison d'un cluster COVID-19 qui s'est déclaré au centre de détention de Toul.*

Résultats liés au logement

Domiciliation	Objectifs travaillés		Total général
	Accès	Maintien	
Résidence sociale	3	-	3
Bailleur privé	3	-	3
Bailleur social	-	2	2
Famille	1	-	1
Total	7	2	9

Ces données concernent les 9 suivis qui ont été libérés. 7 autres demeurent encore incarcérés.
56% des domiciliations sont en logement autonome.

Fréquence des interventions

Types d'interventions	Total	%
Entretiens en détention	69	63%
Entretiens à l'extérieur	23	21%
Accompagnements extérieurs physiques	17	16%
Total	109	100%

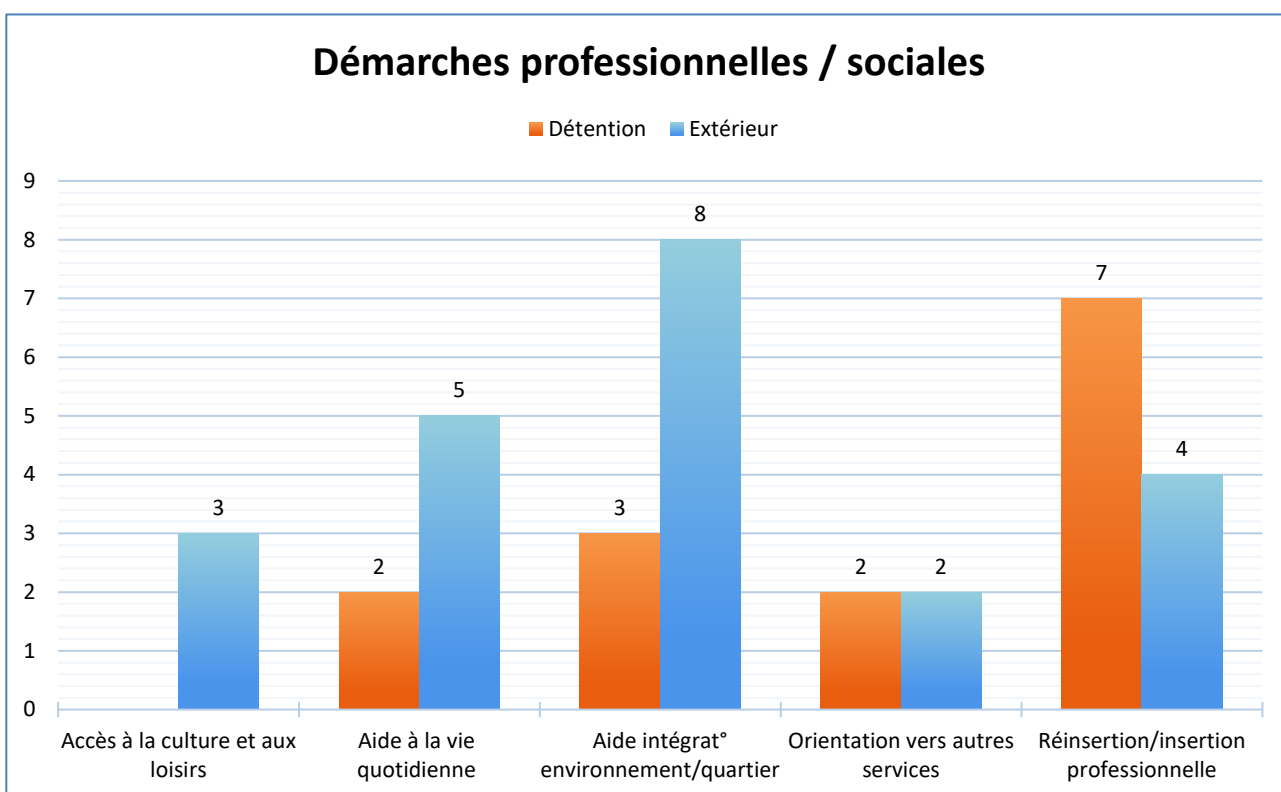
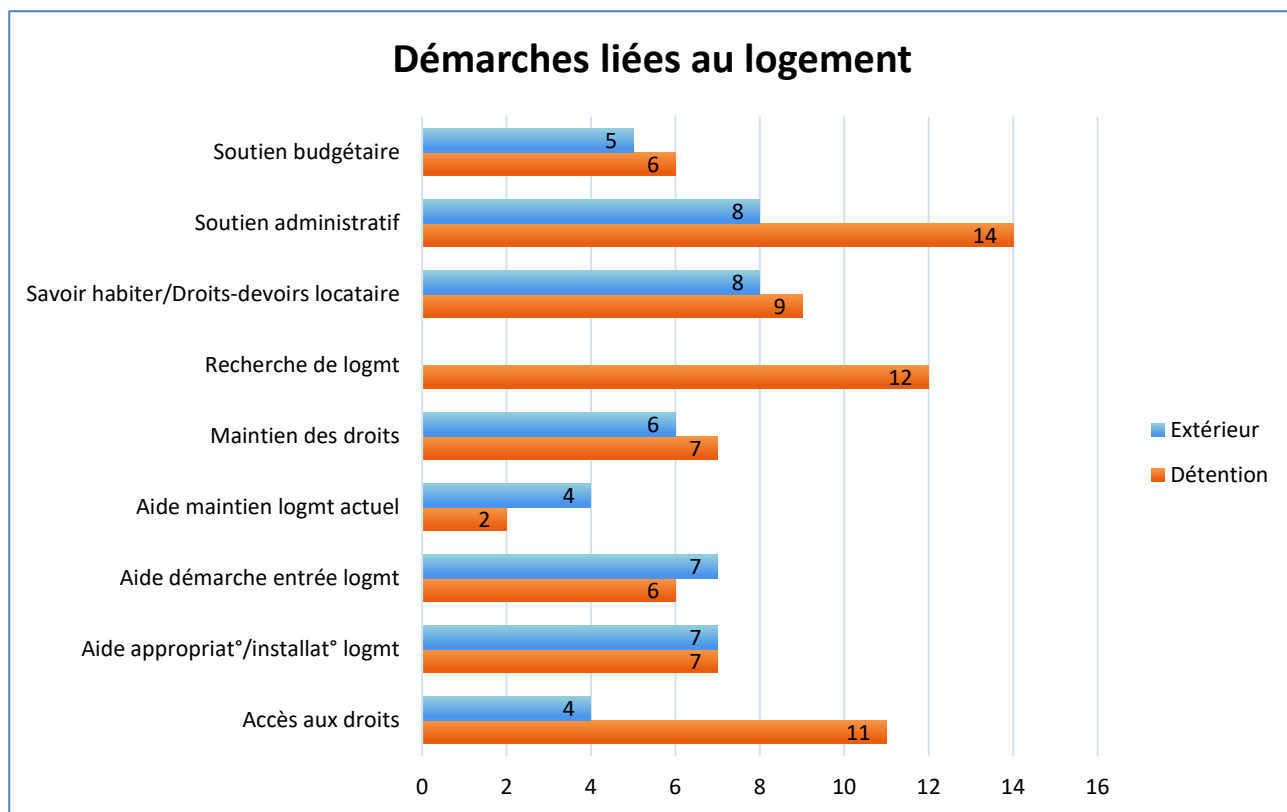
Nous observons que les entretiens réalisés en détention sont nettement majoritaires. En effet, le lien avec les détenus ne peut se faire qu'en entretien en détention, uniquement physiquement. Les personnes détenues n'ont pas accès à leur téléphone ou à internet pour communiquer avec l'extérieur. C'est pourquoi le nombre d'entretien en détention est important pour établir les différentes démarches avec eux et de les maintenir au cœur de leur situation. Quand les détenues sortent de détention, les démarches peuvent être gérées par contacts téléphoniques, par SMS ou par mail.

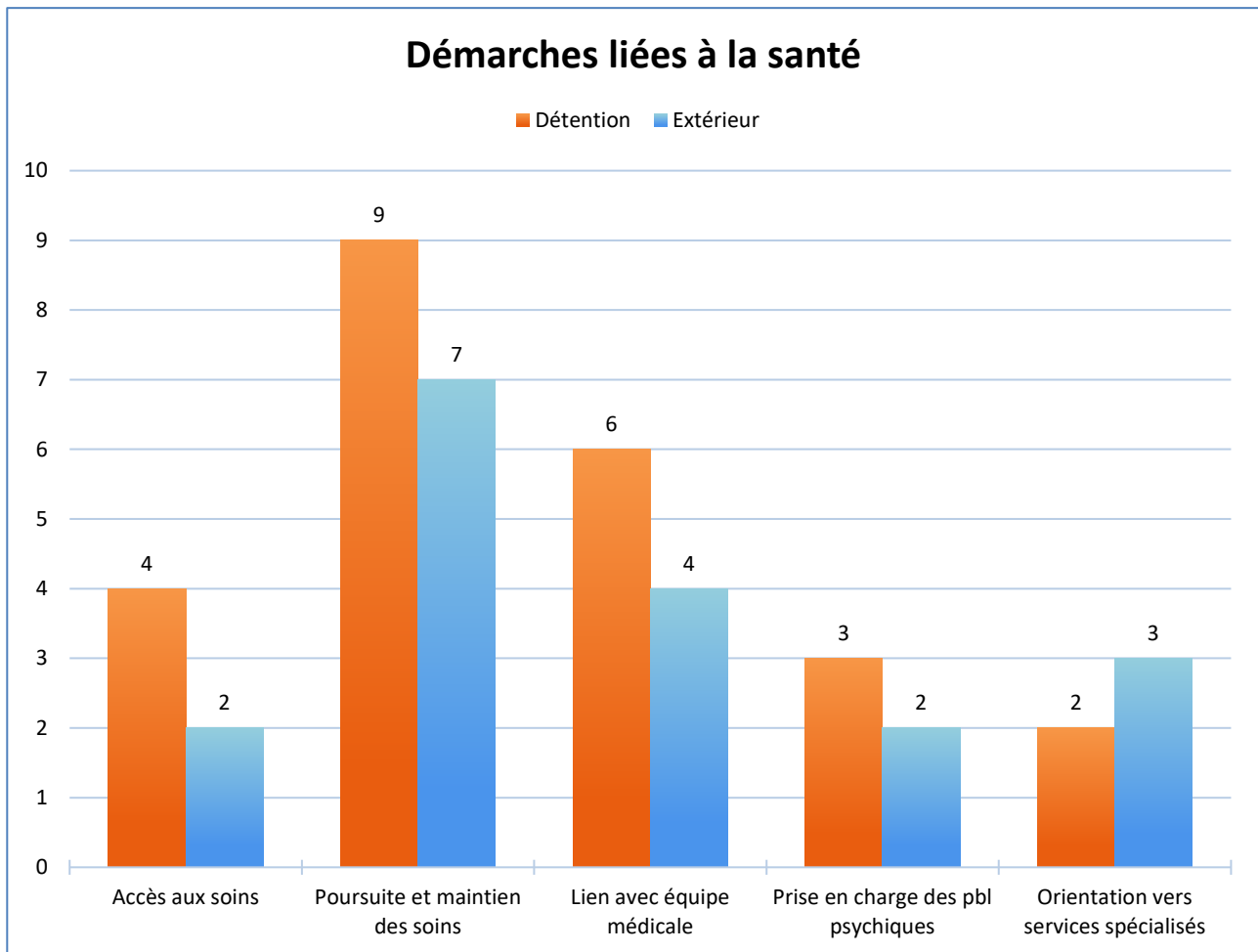
Synthèse des démarches réalisées

Démarches dans le champ de :	Nombre de démarches
Logement	123
Santé	42
Professionnel / Social	36

Différentes démarches sont présentées ci-dessous. Elles concernent les 14 personnes suivies par la mission. Réparties en diverses thématiques, ce sont 201 démarches qui ont été mises en œuvre, dont 61% qui concernent le logement.

Cette présentation n'est pas exhaustive. Nous remarquons que l'accompagnement social va au-delà du logement. Finalement, il s'agit ici d'un accompagnement global et soutenu auprès des personnes accompagnées.





Nous remarquons un travail important en amont de la sortie, afin de restaurer ou maintenir les droits, ainsi qu'une mise à jour administrative.

Les démarches liées au logement sont bien entendues prépondérantes pour mener à bien notre mission.

Il est à noter que malgré des relances bailleurs et des réunions régulières, nous n'avons pas pu reloger des personnes sortantes auprès de bailleur public. Les typologies demandées ne correspondent pas à l'offre actuelle sur le bassin Nancéen.

Cependant, un lien partenarial important s'est créé avec les différentes résidences sociales et cette orientation paraît adaptée pour certains, notamment les longues peines. Après une période d'incarcération importante, les personnes sont souvent isolées et perdues dans un environnement qu'elles ne connaissent pas, ou plus. Le cadre de la résidence paraît sécurisant et facilite le lien social.

La santé est un axe particulièrement travaillé. La poursuite des soins n'est pas simple, les personnes sortant sans relai et sans traitement. Afin d'éviter toute rupture, le travailleur social travaille en amont avec les partenaires de santé.

A la sortie, la poursuite de l'accompagnement va permettre à la personne de ne pas être isolée, de conserver ce lien de confiance et d'obtenir une aide en cas de besoin. Le travailleur social va aider la personne à s'approprier son nouvel environnement et faciliter le relai vers des partenaires pérennes.

Les partenaires sollicités

Partenaires	Total
ASS du SPIP	14
Bailleurs sociaux	14
CPIP	12
CPAM	11
CAF	10
Centre des impôts	10
Résidences sociales	10
Habitat et Humanisme	10
Pôle Emploi	7
Médecin traitant	6
Bailleurs privés	5
Plateforme emploi inclusion	5
Equipe médicale détention	4
CCAS	3
MDS	3
CPN / CMP	3
Antenne avancée SIAO 54	3
Associations caritatives	3
CSAPA	2
Métropole du Grand Nancy	1
MDPH	1
Tutelle / Curatelle	1

Les liens avec les partenaires sont indispensables et très variés. Ils permettent de préparer la sortie et l'accompagnement après la sortie de détention. Ils sont le lien facilitant qui va permettre l'avancée de la situation de la personne.

3 EXEMPLE DE SITUATIONS

Afin de mettre en lumière l'accompagnement effectué par le travailleur social, nous vous présentons deux situations de personnes suivies en 2021 par la mission logement SPIP.

3.1 Maintien dans le logement : Monsieur H.

Monsieur H est âgé de 30 ans. Il est né à Nancy (54), de nationalité française, et est célibataire. Il a été incarcéré du 02/06/2020 au 21/06/2021 au Centre Pénitentiaire de Maxéville.

Monsieur a des liens réguliers avec sa maman et son oncle (rendez-vous parloirs, contacts téléphoniques, courriers). Monsieur a trois enfants dont il n'a pas la charge. L'aîné vit avec sa maman et les deux autres enfants sont placés.

Monsieur H est bénéficiaire du RSA mais son droit RSA a été suspendu lors de son incarcération. Il a repris à sa sortie de détention. Son dernier emploi occupé était en 2016 : il était aide-plaquistre pendant 6 mois. Monsieur a occupé plusieurs postes dans ce domaine (CDD, intérim...) depuis sa majorité mais nous ne pouvons pas parler de continuité dans l'emploi. Monsieur est titulaire d'un CAP maçon et un CAP plaquistre. Il est inscrit à Pôle Emploi.

Monsieur H a toujours vécu en logement autonome. Cependant, durant l'hiver 2019/2020, Monsieur a squatté dans un camion à Neuves-Maisons pendant 3 mois car il était pétrifié à l'idée de rester seul dans son logement. Il redoutait de « se faire tabasser » pour des affaires liées à l'usage de produits stupéfiants.

Monsieur est actuellement locataire chez OMH à Nancy. Il a des impayés de loyer depuis 2018. Un dossier de surendettement a été réalisé et envoyé lors de son incarcération. Le concours de la force publique est requis par le bailleur depuis janvier 2021. Les allocations logement ont été suspendues à cette même date. La situation doit être examinée à la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives. Le dossier de Monsieur a été déposé à la Préfecture en Février 2021. Le concours n'a pas été accordé pour le moment. Le bailleur souhaite donner une dernière chance à Monsieur et a demandé un délai. Le bailleur propose une reprise du paiement des loyer avec des rendez-vous réguliers une fois par mois avec OMH. Monsieur souhaitait conserver son logement à sa sortie.

Monsieur H consomme de l'héroïne depuis son adolescence. En détention, il a été accompagné par un médecin psychiatre. Il a eu un traitement de substitution et un traitement antipsychotique en injection. Avant son incarcération, Monsieur était suivi par le CSAPA. Monsieur souffre également de troubles schizophréniques diagnostiqués avant son passage en détention. Un examen complémentaire de type IRM a été pris en septembre 2021 pour préciser le diagnostic de sa maladie.

Face à la complexité de la situation financière, sociale et de santé, une demande de mise sous protection a été envoyée au service de la Protection des Majeurs avec l'accord de Monsieur H et de sa famille. Cette demande a été envoyée depuis la détention. Un rendez-vous a été pris avec un médecin psychiatre agréé au CPN de Laxou. La situation pénale de Monsieur ne permettait pas une demande de permission de sortie « classique ». Il a donc été décidé par la Direction de l'établissement que Monsieur se rendrait à son rendez-vous en extraction médicale. Concernant le paiement de cette consultation, Monsieur n'était pas considéré comme indigent par l'établissement, c'est donc son oncle qui a payé cette facture.

Monsieur H est sorti de détention le 21/06/2021 en fin d'après-midi et a réintégré son appartement à Nancy quelques jours plus tard car il n'était plus en possession de ses clés.

L'accompagnement de la mission logement SPIP s'est poursuivi dès la sortie de Monsieur et s'est terminer le 21/09/2021. Des rendez-vous à domicile et au bureau, ainsi que des accompagnements extérieurs physiques ont été mis en place à sa sortie avec l'aide et le soutien de la famille de Monsieur.

Les actions opérationnelles faites à l'extérieur avec Monsieur H :

- Aide alimentaire : bons alimentaires au CCAS d'Haussonville et orientation vers la Banque Alimentaire pour un colis d'urgence et exceptionnel
- Contact et lien direct avec la CAF pour la reprise du droit RSA de Monsieur
- Aide et accompagnement à la gestion locative (réintégration dans le logement, travail sur l'hygiène, réouverture des compteurs, lien avec OMH, savoir-habiter...)
- Informer les différentes administrations de la sortie de Monsieur
- Prise de RDV médicaux (CMP, CSAPA, médecin traitant) pour la poursuite des soins et la reprise des traitements
- Transfert dossier CPAM de l'Oise à la CPAM de Meurthe-et-Moselle (les personnes incarcérées sont suivis par la CPAM de l'Oise)
- Maintien des droits / démarches administratives (demande d'une nouvelle CNI, renouvellement C2S, demande de carte vitale, déclaration des revenus au Centre des Impôts...)

- Lien et relais avec l'Assistante Sociale référente de Monsieur à la MDS Donzelot afin de débiter un accompagnement en complémentarité

Depuis la sortie de détention, la situation de Monsieur reste complexe. À la date du virement RSA, Monsieur vide son compte en effectuant plusieurs prélèvements pour se procurer de l'héroïne. La reprise de paiement du loyer n'a pas pu être faite et ne fait qu'augmenter sa dette et le risque d'expulsion.

De plus, le traitement de substitution ordonné par son médecin traitant a été vendu pour également se financer de l'héroïne. De la même façon pour les bons alimentaires remis par le CCAS.

Des parcours de soins adaptés sont actuellement recherchés avec le CMP, le médecin traitant et le CSAPA. Des aides alimentaires sont apportées par la famille et par des associations caritatives telles que le Secours Populaire Français. Une orientation vers les ACT est envisagée afin de proposer à Monsieur un hébergement individuel avec une prise en charge thérapeutique, un accompagnement social individualisé et un suivi psychologique.

Le 04/08/2021, une ordonnance de mise sous sauvegarde de justice et la désignation d'un mandataire a été envoyée à Monsieur. La mise en place de la mesure devrait être effective en septembre.

Actuellement, l'accompagnement de la mission logement SPIP est toujours en cours.

3.2 Accès au logement : Monsieur G.

Monsieur G, né en 1946 à Châlons-en-Champagne (51), de nationalité française, est célibataire. Il a été incarcéré du 24/12/2015 au 16/05/2021 au Centre de Détention de Toul.

Monsieur est titulaire d'un CE-CAP-Bac Pro-BTS en mécanique générale et a travaillé dans ce domaine jusqu'en 1972. Par la suite, Monsieur a été militaire jusqu'en 2001, puis a fait 4 ans d'étude de droit pénal et de droit civil et a été employé comme clerc de notaire pendant 4 ans chez un huissier.

Durant la période de détention, Monsieur n'a pas travaillé ni effectué de formation. Il a participé à un maintien à niveau dans l'informatique.

Monsieur G est retraité et bénéficie d'une allocation retraite de l'Etat à hauteur de 1 891 €/mois, ainsi qu'une retraite CARSAT.

Sur le plan de la santé, Monsieur a bénéficié d'un suivi médical en détention auprès d'un médecin généraliste et d'un médecin psychiatre, et est autonome dans le maintien et la poursuite de ses soins.

Monsieur G a toujours vécu en appartement autonome. Logé jusqu'à ses 15 ans chez ses parents, Monsieur a ensuite vécu dans un foyer d'usine industrielle, puis en location dans un logement autonome. Lorsqu'il exerçait en tant que militaire, Monsieur vivait dans un logement de fonction jusqu'à la fin de sa carrière. Avant son incarcération, Monsieur était en location dans un appartement à Chaumont (52) auprès du bailleur social CHAUMONT HABITAT.

L'accompagnement de la mission logement SPIP a débuté en mars afin de préparer au mieux la sortie et la recherche d'appartement. Monsieur souhaitait vivre dans un logement autonome de type studio, F1, F1 bis ou F2 dans une résidence calme à Nancy et son agglomération ou sur les territoires en périphérie tels que Toul, Pont-à-Mousson, Lunéville, Neuves-Maisons. Il n'avait pas d'exigence quant à la commune recherchée. Monsieur est une personne calme qui aspire à vivre paisiblement. Il souhaitait vivre dans une commune avec des commerces et des transports en commun à proximité. Il était difficile d'évaluer le savoir-habiter de Monsieur en détention mais le CPIP référent ainsi que les surveillants ont confirmé que Monsieur savait tenir sa cellule. Monsieur est autonome sur les différents points de la vie quotidienne. Il ne fait état d'aucun impayé locatif.

Les demandes de logements auprès des bailleurs sociaux ont été rapidement envoyées en raison de la date proche de libération. Nous avons également présenté des demandes auprès de VILOGIA, des résidences sociales AGAFAB et ADOMA et à Habitat et Humanisme. De plus, des recherches dans le secteur privé ont été réalisées sur internet.

Le 29/04/2021, une première demande de permission de sortie a été faite pour visiter un appartement de type F2 meublé à Maxéville dans le secteur privé, trouvé sur le site « le bon coin ». Des photos et le descriptif du logement ont été envoyés à Monsieur G par courrier en détention en amont. De plus, son CPIP référent a pu montrer à Monsieur l'annonce de l'appartement sur internet lors d'un entretien en détention. Lors de cette permission de sortie, Monsieur était accompagné par son CPIP référent et par la mission logement SPIP.

Monsieur G a donné, le jour même, son accord pour intégrer ce logement à sa sortie. Un passage à sa banque a été nécessaire pour établir des chèques de banque pour financer le 1er loyer et la caution, et pour souscrire à une assurance habitation. Monsieur G, accompagné, a réussi à rassembler tous ses documents administratifs pour le propriétaire privé. La signature du bail, l'état des lieux d'entrée et la remise des clés ont été fixés dès le lendemain, le 30/04/2021, sans la présence de Monsieur G, qui ne pouvait pas bénéficier d'une deuxième permission de sortie mais avec la mission logement SPIP. Le bail de location a pu être envoyé par mail à son CPIP référent et par courrier pour signature.

Monsieur G est sorti de détention le 15/05/2021 à 9h00. Un taxi avait été réservé en amont pour le trajet Toul-Maxéville. Cette situation a été difficile à gérer pour lui car sa libération a eu lieu un samedi matin. Il s'est retrouvé seul dans son appartement à Maxéville après 6 ans d'incarcération. Le changement d'environnement a été compliqué pour Monsieur car il ne connaît pas du tout le secteur.

L'accompagnement de la mission logement SPIP s'est poursuivi dès la sortie de Monsieur et jusqu'au 15/08/2021. Des rendez-vous à domicile et des accompagnements extérieurs physiques ont été mis en place.

Les actions opérationnelles faites à l'extérieur avec Monsieur G et la mission logement SPIP :

- Achat d'un téléphone, ordinateur, vêtements, alimentation en grande surface
- Changements d'adresse
- Aide et accompagnement à la gestion locative (intégration dans le logement, paiement des loyers, interventions techniques, lien avec le propriétaire, savoir-habiter...)
- Lien avec le CPIP référent en milieu ouvert
- Prise de RDV médicaux (CMP et déclaration d'un nouveau médecin traitant)
- Prise de RDV au Tribunal (suivi socio-judiciaire mis en place)
- Accompagnement au commissariat pour déclarer la nouvelle adresse de Monsieur
- Visite de la ville (Maxéville et Nancy...) + recherche de plans et trajets de bus
- Lien avec la mairie de quartier pour les loisirs, activités et événements
- Transfert dossier CPAM de l'Oise à la CPAM de Meurthe-et-Moselle (les personnes incarcérées sont suivis par la CPAM de l'Oise).
- Maintien des droits

Le 17/08/2021, un relais a été effectué avec une assistante sociale du CCAS de Maxéville pour la poursuite d'un accompagnement social global. Monsieur G ressentait encore le besoin d'avoir une personne ressource qu'il peut solliciter occasionnellement pour maintenir la stabilité de sa situation. A cette même date, l'accompagnement de la mission logement SPIP a pris fin.

4 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

En 2021, cette nouvelle mission s'est mise progressivement en place. La coordination s'est faite avec les ASS du SPIP et de l'antenne avancée portée par ARELIA afin d'affiner les orientations et les liaisons.

Des documents et outils de travail ont été créés au fur et à mesure des rencontres, afin de perfectionner notre accompagnement.

Les orientations ont quelque peu baissé durant l'été, mais ont repris en fin d'année.

La crise sanitaire nous a obligé à nous adapter, puisque suite à deux clusters, nous ne pouvions rencontrer les détenus en centre pénitentiaire.

Pour 2022, nous avons d'ores et déjà obtenus l'accord de financement du SPIP désormais complété par un abondement de la DDETS pour un montant global de financement identique. Nous maintiendrons notre collaboration avec les partenaires et les services orienteurs. Nous poursuivrons notre partenariat avec les bailleurs public et des résidences sociales et tenterons de développer des relais vers les bailleurs privés. Cette piste est à l'étude depuis quelques temps, mais n'a pas encore pu être réellement travaillé.

Enfin, le travailleur social référent de la mission sera absent pendant les 3 premiers trimestres de l'année. Il est d'ores et déjà remplacé et un relai a été organisé afin que la passation se déroule le mieux possible et que la mission puisse se poursuivre dans les mêmes conditions.

